



Le Niveau 3

Ce niveau vous permet de plonger sans encadrant, quelle que soit la profondeur, sous réserve de plonger avec un autre niveau 3 minimum.

En France, la profondeur maximale autorisée pour les plongées de loisir à l'air est de 60 mètres.

- ⇒ Jusqu'à 40 m de profondeur, **sans** présence obligatoire d'un Directeur de Plongée (DP) ;
- ⇒ Jusqu'à 60 m de profondeur, **avec** présence obligatoire d'un Directeur de Plongée (DP)

La formation se déroule en piscine et en fosse et validée en milieu naturel.

Le niveau 3 comporte une partie théorique. Les cours ont lieu tout au long de la saison.

Le plongeur devra atteindre les objectifs suivants :

- *Utilisation de son matériel (s'équiper et se déséquiper),*
- *Maîtrise des différentes techniques d'immersion et retour en surface,*
- *Evolution dans l'eau (comportements, ventilation, et gestes techniques),*
- *Autonomie de plongée dans l'espace 0 - 60 mètres,*
- *Assistance sur un plongeur en difficulté.*

Conditions de candidature :

- Être âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance du diplôme,
- Être titulaire d'une licence fédérale FFESSM en cours de validité,
- Être titulaire du brevet de plongeur Niveau 2 (N2) de la FFESSM ou équivalent,
- Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée (CACI). (voir rubrique « Inscription »),
- Être en possession du RIFAP.

